

Nous nous heurtons à d'énormes problèmes, et celui de la langue et de la culture n'est pas le moindre. Mais nous ne sommes pas les seuls à connaître ce genre de problème. Il en va de même dans presque tous les autres pays démocratiques où l'on parle plus d'une langue. Je suis sûr que les députés sont au courant des énormes difficultés qu'a connues ces dernières années la Belgique où l'on parle deux langues. Les députés savent également, j'en suis certain, qu'en Espagne, pays qui a une histoire beaucoup plus longue que celle du Canada, il y a plusieurs régions. Dans l'une de ces régions, le pays basque, les gens parlent non seulement une langue différente mais ils sont parfois prêts à se battre pour obtenir la séparation. La Grande-Bretagne est un pays uni depuis des centaines d'années, mais il est question aujourd'hui que l'Écosse se sépare.

Les problèmes qui nous assaillent, d'autres pays les ont déjà connus. Si nous voulons survivre en tant que nation, et je crois que nous pouvons et nous le devons, il faudra nous attaquer aux problèmes qui ont aggravé le mal, élargi l'écart entre les langues et les cultures.

Le moment est mal choisi pour proposer un bill comme celui-ci. Il faut examiner la situation. Quelle est-elle? Le bill à l'étude ne peut qu'aggraver les divergences entre les provinces et le gouvernement fédéral, il ne peut qu'aggraver les dissensions entre le gouvernement du Québec—quel que soit le parti au pouvoir—et le gouvernement fédéral et, de là, l'ensemble des Canadiens. Pour cette raison, comme notre chef l'a fait savoir vendredi dernier, nous, les néo-démocrates, nous opposons à ce bill. C'est pourquoi nous nous étonnons de ce que l'opposition officielle, lui donne son appui, même à regret. Si tous les gouvernements provinciaux—les libéraux, les conservateurs, les néo-démocrates, les créditistes et le parti québécois—exprimaient leur opposition aux propositions du gouvernement fédéral contenues dans ce bill, nous devrions, et en fait c'est bien ce que nous comptons faire, voter contre cette mesure.

● (2140)

Le gouvernement nous a dit que le bill contenait l'accord auquel étaient parvenus les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. En fait, il contient un accord que le gouvernement fédéral a bel et bien imposé aux gouvernements provinciaux. Ceux-ci s'opposent aux dispositions principales de ce bill. Nous mettons donc le gouvernement au défi de déposer à la Chambre la transcription des délibérations et des discussions qui ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, lors de la réunion des premiers ministres. On aurait la preuve, comme l'ont dit certains députés de notre parti et de l'opposition officielle—et les ministériels le savent fort bien—que les provinces n'ont approuvé les propositions incluses dans le bill que contraintes et forcées.

Le bill détruit des principes et des droits fondamentaux dont jouissent les Canadiens d'un bout à l'autre du pays depuis près de 20 ans. Tous les Canadiens disposaient d'une base fondamentale, quelle que soit la province à laquelle ils appartenaient, en matière d'enseignement postsecondaire. Il existait également des dispositions de base pour le paiement de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation. En vertu de ces anciens accords, Ottawa payait 50 p. 100 des coûts des programmes d'enseignement postsecondaire et des programmes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation.

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

Je m'arrêterai un instant pour rappeler le rôle extrêmement important de l'ancien premier ministre conservateur, qui est à l'origine de la création des régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie. Tout le mérite lui en revient. Les députés se souviendront que c'est un gouvernement libéral qui a présenté la première mesure législative concernant l'assurance-hospitalisation. Toutefois, cette loi stipulait que plus de 50 p. 100 des gouvernements provinciaux et plus de 50 p. 100 de la population devaient approuver le programme avant que le gouvernement fédéral ne partage les frais à part égale. C'est un gouvernement conservateur qui, en 1958, a supprimé cette disposition, pour permettre à chaque province de choisir de participer, au moment voulu, au programme d'assurance-hospitalisation selon lequel le gouvernement fédéral devait acquitter la moitié des frais.

De même, c'est le gouvernement conservateur qui a confié au juge Hall la tâche d'examiner toute la question de l'assurance-hospitalisation. C'est son rapport qui a été à l'origine du régime d'assurance-maladie en vertu duquel chaque province devait établir un régime d'assurance-maladie pour tous et le gouvernement fédéral devait acquitter la moitié des frais. C'est un gouvernement libéral qui a mis ce régime en application, mais c'est la recommandation de la commission Hall qui l'en a instamment prié, sinon forcé.

Aux termes des dispositions de ces deux régimes, peu important aux Canadiens où ils vivaient, que ce fût dans la région de l'Atlantique ou du Pacifique, le long de la frontière américaine ou de l'océan Arctique. Les avantages ou les inconvénients variaient d'une province ou d'un territoire à l'autre selon la mesure dans laquelle l'une ou l'autre finançait sa part de chaque régime. Essentiellement, par contre, les Canadiens n'avaient plus à se préoccuper du coût énorme des soins médicaux et hospitaliers.

On n'a qu'à voir ce qui se passe aux États-Unis. Ce ne sont pas seulement les pauvres qui souffrent là-bas faute d'avoir le genre d'assurance-maladie ou d'assurance-hospitalisation que nous avons. Les Américains à revenu moyen peuvent être obligés de dépenser tout leur revenu, être forcés même à vendre leur maison pour payer des frais médicaux et hospitaliers atteignant les milliers de dollars. Cette crainte ne hante plus les Canadiens grâce aux régimes d'assurance qu'ils ont.

Les programmes à frais partagés par moitié et les sommes additionnelles que le fédéral a consenties aux provinces défavorisées disparaissent, aux termes du bill à l'étude. Au fur et à mesure que les soins hospitaliers et médicaux et les coûts de l'enseignement post-secondaire augmenteront et que le gouvernement fédéral réduira sa participation à ces programmes comme il en a le droit selon le bill et d'autres lois, les provinces devront faire des choix très pénibles, très impopulaires et difficilement acceptables.

Elles devront réduire la qualité des services. Moins de jeunes pourront fréquenter les universités et les collèges d'enseignement professionnel. Le paiement des soins hospitaliers sera moins bien assuré. Les patients n'obtiendront plus un aussi bon service de leur médecin. Voilà ce qui se produira, à moins que les provinces n'augmentent leurs impôts. Les universités devront majorer sensiblement les frais de scolarité. Il faudra imposer un ticket modérateur pour décourager ceux qui veulent se faire admettre à l'hôpital. Il sera normal qu'on paie pour consulter son médecin.